



Appel de candidatures

Membre du comité des admissions (CDA)

Madame,
Monsieur,

Le conseil d'administration de l'Ordre a formé un comité des admissions dont le mandat est d'évaluer, analyser et décider de toute demande d'admission et de réinscription de plus de trois ans.

L'Ordre est donc à la recherche d'un ou d'une membre exerçant en nutrition clinique ou en nutrition en santé publique qui agira au sein de son comité des admissions pour un mandat de quatre ans renouvelable.

Les membres des comités de l'Ordre sont des bénévoles, dévoués qui ont à cœur leur profession.

Principaux rôles et responsabilités

Le rôle du comité des admissions consiste à évaluer, analyser et décider de toute demande d'admission et de réinscription de plus de trois ans conformément à [l'article 45.3 du Code des professions](#). Il fonctionne en vertu dudit Code, du [Règlement sur les stages et les cours de perfectionnement de l'Ordre professionnel des diététistes-nutritionnistes](#) et selon la méthodologie établie par l'Ordre.

Cinq réunions par année sont fixées aux dates et heures déterminées par le comité dans son calendrier annuel. Les réunions se font à distance.

Tous les membres du comité font une lecture globale des dossiers. Ils examinent plus particulièrement :

- Les intentions et les motivations des personnes candidates à s'inscrire au tableau de l'Ordre après plus de trois de l'obtention de leur diplôme reconnu; ou
- Les intentions et les motivations des personnes candidates à se réinscrire au tableau de l'Ordre et à retourner à l'exercice de la profession de diététiste-nutritionniste après une absence de plus de trois ans;
- Les expériences professionnelles;
- Les activités de formation et de perfectionnement;
- Tout autre document fourni et jugé pertinent.

Sur la base des résultats de l'évaluation des dossiers, le comité des admissions peut accepter d'inscrire la personne au tableau de l'Ordre avec ou sans exigences de compléter un programme de perfectionnement, avec ou sans limitation du droit d'exercer des activités professionnelles ou bien refuser son inscription.

Les personnes insatisfaites de la décision du comité des admissions peuvent en demander la révision au comité exécutif de l'Ordre.

Profil recherché

Expérience professionnelle : la personne candidate

- Doit avoir un minimum de cinq années consécutives d'inscription au tableau de l'Ordre et d'expérience professionnelle active;
- Ne fait pas partie du conseil d'administration ni du conseil de discipline;
- N'a pas fait l'objet d'une décision du conseil d'administration en vertu du *Code des professions* ni été déclarée coupable d'infraction par le conseil de discipline de l'ODNQ ou le Tribunal des professions;
- Ne fait pas l'objet d'une limitation d'exercice au cours des trois dernières années.

Compétences : savoir, savoir-faire et savoir-être

- Maturité professionnelle, crédibilité, vision globale et impartialité;
- Connaissance de la norme initiale de formation en nutrition au Québec;
- Connaissance des réalités de la pratique de la profession dans les différents milieux;
- Intérêt pour la réglementation professionnelle;
- Très bonne capacité d'analyse et de synthèse;
- Excellent jugement et sens des responsabilités;
- Ouverture et facilité de travailler en équipe : capacité à faire consensus, sens autocritique et réaction constructive en situation difficile;

Personne à contacter

Toute personne intéressée doit faire parvenir par courriel son curriculum vitae accompagné d'une lettre de motivation au plus tard le jeudi 29 février 2024, à l'attention de M^{me} Djedjiga Mezani à l'adresse dmezani@odnq.org et en inscrivant dans l'objet la mention « Recrutement ODNQ – membre CDA ».

Si vous désirez en savoir davantage sur cette occasion, veuillez nous contacter afin d'obtenir plus de détails sur le mandat du comité ainsi que la charge de travail demandée.